

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

ASSURER UN REPAS À 1 EURO POUR TOUS LES ÉTUDIANTS - (N° 805)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

Mme Parmentier, Mme Le Pen, Mme Auzanot, M. Allisio, M. Ballard, M. Barthès, M. Beurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« minorée »,

insérer les mots :

« , ne pouvant excéder un euro, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE*Amendement de repli.*

Le présent amendement propose de préciser à l'article premier de cette proposition de loi qu'un repas distribué par un centre régional des œuvres universitaires ne peut être supérieur à 1 euro pour

tout étudiant boursier ou tout étudiant en situation de précarité identifié par le réseau des oeuvres universitaires.

Il est fondamental de soutenir notre jeunesse qui fait face, dans une proportion importante, à une précarité alimentaire réelle. À juste titre, cette proposition de loi rappelle qu'« en 2020, 43% des étudiants ont renoncé à un repas dans la journée pour des raisons financières ».

Cette situation alarmante implique d'assurer l'accès à une restauration financièrement accessible pour nos étudiants boursiers ou en situation de précarité.

Le souci de justice implique cette évolution : la jeunesse est l'avenir de la France. Nous la soutenons. C'est tout le sens de cet amendement.